

COMMUNE DE VAUDOY-EN-BRIE

Plan Local d'Urbanisme *Modification*

AVIS DES SERVICES

Vu pour être annexé à
l'arrêté du :

Cachet et Signature
du Maire :

prescrivant l'enquête publique
de la modification du
Plan Local d'Urbanisme



GEOGRAM

16 rue Rayet Liénart
51420 Witry-lès-Reims
Tél. : 03 26 50 36 86 / Fax : 03 26 50 36 80
e-mail : bureau.etudes@geogram.fr
Site internet : www.geogram.fr



Paris, le 21 avril 2023

Madame le Maire,
Béatrice L'ECUYER
EN MAIRIE
Place de l'Eglise
77141 VAUDOY-EN-BRIE

N/ Réf. : 2023_ST_115_ES_LB

Objet : Modification n°1 du PLU de VAUDOY-EN-BRIE
Avis de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France

Madame le Maire,

Vous m'avez transmis, pour avis, le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Le dossier a été reçu au siège de notre Compagnie le 4 avril dernier. Il a pour objectifs de :

- modifier le classement de la zone 2AU en zone 1AU ;
- modifier l'OAP correspondant à cette zone ;
- fixer le règlement de cette zone ;
- supprimer un emplacement réservé.

Après étude du dossier, nous prenons acte de ce passage effectif à l'urbanisation. Cette zone étant en zone agglomérée, la Chambre d'agriculture n'émet aucune remarque particulière.

Vous remerciant de nous avoir consultés, je vous prie de recevoir, Madame le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Signé par Christophe HILLAIRET



Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France - 19 rue d'Anjou - 75008 PARIS
REPUBLICQUE FRANCAISE
Etablissement public - loi du 31/01/1924 - Siret 13002381500017 - APE 9411Z
www.ile-de-france.chambagri.fr

Modification du Plan Local d'Urbanisme
Commune de VAUDOY-EN-BRIE

LE PRÉSIDENT



Dossier suivi par Sarah BLANCHET
Mail : sarah.blanchet@departement77.fr

Madame Béatrice L'ECUYER
Maire de Vaudois-en-Brie
Hôtel de Ville
Place de l'Eglise
77141 VAUDOY-EN-BRIE

Melun, le 02 MAI 2023

OBJET : Modification du Plan Local d'Urbanisme

Madame le Maire,

Suite à votre courrier du 31 mars 2023 notifiant le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de votre commune, j'ai l'honneur de vous informer qu'après examen du dossier, **il n'appelle pas d'observation de la part du Département sur ses domaines de compétence.**

A l'issue de la procédure, je vous remercie de bien vouloir transmettre au Département un dossier de P.L.U. approuvé.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-François PARIGI'.

Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental

Les informations recueillies peuvent être enregistrées dans les logiciels métiers et dans la base de contact du Département. Les services concernés en sont les destinataires exclusifs. Elles sont destinées à l'accomplissement des missions du Département. Vous pouvez exercer vos droits conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, auprès du délégué à la protection des données du Département, par mail adressé à dpd@departement77.fr ou par courrier postal adressé au Délégué à la protection des données - Hôtel du Département CS 50377 - 77010 Melun cedex.

Hôtel du Département | CS 50377 | 77010 Melun cedex | 01 64 14 77 77 | seine-et-marne.fr



Modification du Plan Local d'Urbanisme
Commune de VAUDOY-EN-BRIE



Les Chapelles-Bourbon, le 22 mai 2023

MAIRIE
à l'attention de Mme le Maire
Place de l'Eglise
77141 VAUDOY-EN-BRIE

Nos réf : KA
 Objet : Modification du PLU de Vaudoy-en-Brie – Avis PPA
 Dossier suivi par : Karine ANDRE

Madame le Maire,

Dans le cadre de l'article L153-40 du Code de l'Urbanisme, et avant l'ouverture de l'enquête publique, vous avez notifié à la Communauté de Communes du Val Briard, un projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vaudoy-en-Brie, conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 14/12/2022 et de l'arrêté du Maire du 02/03/2023.

Au regard de ses compétences en matière d'aménagement du territoire, de transport-mobilité et plus globalement, de développement durable, la Communauté de Communes du Val Briard porte un intérêt particulier sur la densification du tissu urbain, l'amélioration des performances énergétiques de l'habitat, la mobilité des populations, l'amélioration de la qualité de l'air et la préservation des milieux sensibles.

Après avoir examiné avec attention les pièces du dossier transmis, la Communauté de Communes du Val Briard propose les compléments suivants, au projet de règlement de la zone 1AU :

- Article 1AU 4.3 Eaux pluviales : permettre le stockage des eaux pluviales dans des cuves enterrées ou aériennes pour le réemploi dans les installations des constructions.
- Article 1AU 11.2 Toitures : autoriser l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les toitures à deux pentes et sur les terrasses.

Considérant que :

- L'ouverture à l'urbanisation du secteur de la Garenne est cohérente avec les objectifs fixés dans le PLU actuel.

Siège administratif :
 Ferme Jean-Jacques BARBAUX
 2, rue des Vieilles Chapelles
 77610 Les Chapelles-Bourbon
 Tél. : 01 64 51 33 26
 Facebook : @valbriard
www.valbriard.fr

Établissement Public de Coopération Intercommunale.
 Communauté de Communes du Val Briard :
 Bernay-Vilbert • Châtres • Courpalay • Courtomer • Crèvecœur-en-Brie • Favières • Fontenay-Trésigny •
 La Chapelle-Iger • La Houssaye-En-Brie • Le Plessis-Feu-Aussoux • Les Chapelles-Bourbon • Liverdy-En-Brie •
 Lumigny-Nesles-Ormeaux • Marles-en-Brie • Mortcerf • Neufmoutiers-en-Brie • Pécy • Presles-en-Brie •
 Rozay-en-Brie • Vaudoy-en-Brie • Voinsles

- Les liaisons douces envisagées, au travers des nouveaux emplacements réservés et l'organisation du maillage du nouveau secteur d'habitat avec le tissu urbain environnant, permettront de limiter les impacts liés au nouveau trafic.
- L'étude d'investigation de zone humide a permis d'infirmier l'absence de zone humide sur le secteur ouvert à l'urbanisation.

la Communauté de Communes du Val Briard émet un **avis favorable** sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vaudoy-en-Brie,

Vous remerciant de bien vouloir enregistrer cet avis au registre des avis des Personnes Publiques Associées, permettant au commissaire enquêteur d'établir son rapport, je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,
Marc CUYPERS



Siège administratif :
Ferme Jean-Jacques BARBAUX
2, rue des Vieilles Chapelles
77610 Les Chapelles-Bourbon
Tél. : 01 64 51 33 26
Facebook : @valbriard
www.valbriard.fr

Établissement Public de Coopération Intercommunale.
Communauté de Communes du Val Briard :

Bernay-Vilbert • Châtres • Courpalay • Courtomer • Crèvecoeur-en-Brie • Favières • Fontenay-Trésigny •
La Chapelle-Iger • La Houssaye-En-Brie • Le Plessis-Feu-Aussoux • Les Chapelles-Bourbon • Livery-En-Brie •
Lumigny-Nesles-Ormeaux • Marles-en-Brie • Mortcerf • Neufmoutiers-en-Brie • Pécy • Presles-en-Brie •
Rozay-en-Brie • Vaudoy-en-Brie • Voinsles

Géogram

De: Laurence PLAIGE <laurence.plaige@cnpf.fr>
Envoyé: mardi 6 juin 2023 17:27
À: bureau.etudes@geogram.fr
Objet: Re: PLU commune de Vaudoy-en-Brie

Bonsoir,

Vous avez envoyé à Paris, à la direction nationale du CNPF, une demande d'avis concernant la modification n°1 du PLU de Vaudoy.
Alors que celle-ci ne concerne pas de zone "N", nous ne sommes pas compétent pour répondre.

Vous souhaitant bonne réception de ce mail, veuillez recevoir mes sincères salutations.

<p>Laurence PLAIGE Technicienne Secteur Eure-et-Loir, Urbanisme Région Ile-de-France Centre-Val de Loire</p> <p>5 rue de la Bourie Rouge - CS 52349 45023 Orléans Cedex 1 Tél. : 06.27.63.13.74 www.cnpf.fr</p>  
--